

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2023.00794**

**MARCHE SUBSEQUENT N°13 A L'ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE 2021EP303 - LOT 2 TERRITOIRE GIER - CONCLU AVEC LE GROUPEMENT MERLIN/VDI/EURYECE SARL - MAITRISE D'ŒUVRE POUR DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE RUES REPUBLIQUE ET DUGAS MONTBEL ET ROUTE DU COIN A SAINT-CHAMOND**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R2162-9, du code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00064 en date du 23 février 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Hervé REYNAUD, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT l'accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre en eau potable et assainissement n°2021EP303, organisé par Saint-Etienne Métropole qui a désigné le groupement MERLIN/VDI/EURYECE SARL pour le lot 2 territoire Gier,

CONSIDERANT la consultation, ayant pour objet l'attribution du marché subséquent n°13 à l'accord-cadre 2021EP303 pour la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'assainissement et d'eau potable rues République et Dugas Montbel et route du Coin à Saint-Chamond, organisée par voie électronique, par Saint-Etienne Métropole du 17/07/2023 au 25/07/2023 à 12h00, auprès de l'attributaire de l'accord-cadre,

CONSIDERANT que l'offre remise dans le délai imparti par le groupement MERLIN/VDI/EURYECE SARL est conforme,

CONSIDERANT que l'offre proposée par le groupement MERLIN/VDI/EURYECE SARL est économiquement la plus avantageuse,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un marché subséquent n° 13 relatif à la maîtrise d'œuvre pour des travaux d'assainissement et d'eau potable rues République et Dugas Montbel et route du Coin à Saint-Chamond est conclu avec le groupement MERLIN/VDI/EURYECE SARL sise 25 rue Saint-Jean-de-Dieu - 69007 Lyon - SIRET n° 428 634 356 00508.

**RECU EN PREFECTURE**

Le 04 août 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20230726-C202300794I0

Date de mise en ligne : 04 août 2023

**ARTICLE 2**

Le marché démarre à compter de sa date de notification et se termine à la fin du délai de garantie de parfait achèvement des travaux.

**ARTICLE 3**

Le montant de la rémunération provisoire s'élève à 82 500,00 € HT.

**ARTICLE 4**

La dépense correspondante sera imputée aux budgets :

- Assainissement, Section Investissement, GIERGD, 2014 CHAM 60 525,
- Eau Potable, Section Investissement, 2014 CHAM 9.

**ARTICLE 5**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur la Préfet de la Loire.

**ARTICLE 6**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 04/08/2023  
Pour le Président, par délégation,  
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD